# Saint-Mitréen



Journal municipal Mai 2024





## Sommaire

2	Édito
3	Parc à Varage : concertation engagée
4-7	Dossier spécial finances
8	Politique environnementale ambitieuse
9	Retour en images
10	Registre communal
11	Travaux
12	En bref
13	Conseil municipal
14	Portrait   État civil
15	Expression Libre
16	Agenda

#### 📞 Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville: 04 42 80 98 55

> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr

Police municipale: 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou

06 20 54 59 38

> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr

Collecte des déchets (Pays de Martigues): 0800 94 94 08

> collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr

Services techniques: 04 42 44 03 45

> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr

Service urbanisme: 04 42 80 98 41 > urbanisme@saintmitrelesremparts.fr Pôle social - CCAS: 04 42 06 74 16 > ccas@saintmitrelesremparts.fr

Service scolaire jeunesse: 04 42 06 97 54 > scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le Saint-Mitréen n°20

Directeur de publication : Vincent Goyet

Rédaction : Loretta Jobard - Élus Crédits photos : Céline Parenté, Élus, Services Communication et

Techniques, Rémi Bainvel, Cyril Catenne, Freepik, DR

Réalisation : Service Communication Tirage: 3100 exemplaires Périodicité : 6 numéros annuels Dépôt légal : 1er semestre 2024

N°ISSN: 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC. Impression: Mosaïques Impressions, St-Victoret

Ne pas jeter sur la voie publique.





Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Comme tous les ans, le vote du budget est l'occasion de faire un point sur l'état des comptes de la commune, et de vous en rendre compte. Pour la quatrième année consécutive, notre bonne gestion nous permet de ne pas augmenter les impôts. L'optimisation de nos dépenses courantes, le contrôle des dépenses au premier euro, nous permet également de reconstituer progressivement des capacités d'autofinancement, nécessaires pour accompagner les projets d'investissement et d'aménagement de notre territoire. De notre cœur de village à notre frange littorale, en passant par la zone économique des Étangs, tous les quartiers comptent et participent à l'équilibre de notre commune.

Après un exercice 2023 rendu délicat par l'inflation en général et la flambée des prix de l'énergie en particulier, les nombreuses mesures prises pour maîtriser notre consommation nous ont permis de nous inscrire dans une trajectoire vertueuse, sur le plan financier et environnemental. Les litiges judiciaires du passé sont eux aussi en passe d'être apurés, et la sincérité de nos comptes est certifiée par la trésorerie publique, qui a crédité le travail de suivi de notre service Finances de l'indice maximal de 100%.

Face à ce constat et dans un esprit de responsabilité, c'est à l'unanimité que l'ensemble des conseillers municipaux a décidé de voter en faveur du compte administratif 2023 et du budget prévisionnel 2024.

Nous avons évidemment à cœur de poursuivre sur cette voie de l'efficacité et de la transparence.

Mais pour améliorer notre cadre de vie, les aménagements urbains ne suffisent pas : nous avons aussi besoin de la participation de chacun, pour renforcer le civisme. C'est particulièrement nécessaire pour lutter contre les déchets abandonnés en vrac dans la rue au lieu d'être triés et apportés aux conteneurs collectifs ou en déchetterie. C'est aussi le cas pour ceux qui laissent en permanence leurs conteneurs individuels sur la voie publique. C'est encore le cas pour ceux qui stationnent irrégulièrement leur véhicule sur les places PMR ou de livraison, ou encore sur les trottoirs.

Les défis du quotidien sont parmi les plus difficiles à résoudre, parce qu'ils nécessitent de chacun un effort d'amélioration. Nous ne devons pas y renoncer pour autant, bien au contraire. Etre à votre écoute, rappeler les règles, et mettre en place les moyens de rendre notre cadre de vie plus agréable demeure la ligne de conduite de vos élus et des agents municipaux.

Vous avez à nouveau l'occasion de le constater à travers les informations diffusées dans ce numéro de votre magazine municipal. Bonne lecture à tous!

**Vincent Goyet** Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



La concertation pour le réaménagement du parc intergénérationnel de Varage continue, et votre avis compte.

La concertation pour la réaménagement du futur parc intergénérationnel de Varage a déjà débuté! Elle a fait l'objet d'une première réunion, à laquelle plusieurs dizaines de participants étaient présents.

La commune a à cœur de faire participer la population à tous ses projets, à entendre les attentes, les idées, mais également les craintes.

Pour rappel, cette future aire, qui se veut intergénérationnelle, comprendra ainsi une zone dédiée à la pétanque, une zone dédiée à la jeunesse avec un nouveau city stade, complétée par une piste spécialement conçue pour la pratique de la glisse: rollers, BMX, trottinettes...
" Il est important que les habitants de Varage et Massane puissent disposer eux aussi en proximité d'un lieu convivial, de jeux et de loisirs, sans avoir besoin de se rendre sur le plateau " explique le Maire Vincent Goyet.

#### Des échanges constructifs

Lors de la première session de concertation, les habitants ont ainsi pu exprimer leur point de vue, et notamment des interrogations liées au bruit que pourrait engendrer la future aire. Ces échanges permettent d'ajuster le projet, en repositionnant ou redimensionnant certains éléments.

Ces échanges sont donc extrêmement constructifs !

Ainsi, d'autres ateliers suivront, afin de continuer à recueillir le point de vue des riverains.

Un questionnaire est d'ores et déjà proposé aux administrés, en format papier en mairie, ou en ligne pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer (www.saintmitrelesremparts.fr/aire-intergenerationnelle-de-varage/).

Vous pourrez ainsi avoir plusieurs occasions pour vous exprimer sur les besoins auxquels le projet pourrait répondre, les potentiels, contraintes ou points de vigilance que vous identifiez, ou encore vos envies pour vous réapproprier cet espace.



La première réunion s'est tenue sur place, à Varage, le samedi 25 mai dernier.

## Une adresse e-mail dédiée pour participer aux projets!



La municipalité poursuit sa politique de concertation avec les habitants, en ajoutant, en plus des réunions publiques, des ateliers de concertation, ou encore des rencontres de quartiers, une adresse e-mail dédiée, afin que vous ayez un canal de communication à disposition toute l'année.

Vous pourrez ainsi commenter les projets, donner des idées, en bref, participer à la ville de demain!

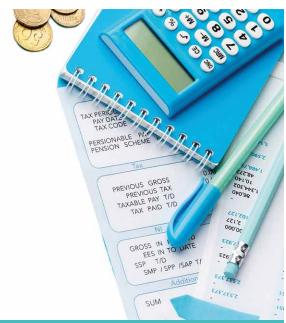
L'adresse e-mail:

jeparticipe@saintmitrelesremparts.fr

Écrivez-nous!

Mai 2024 3





Cette année encore, l'élaboration du budget a fait l'objet d'un travail rigoureux et minutieux, afin de ne pas avoir à augmenter les taux des taxes communales. Résultat : un budget raisonné, transparent, et voté à l'unanimité.

Le budget primitif total pour 2024 s'élève à 13 131 394 €, dont 9 355 703 € dédiés au fonctionnement et 3 775 691 € à l'investissement, soit une baisse de 10,68% par rapport à 2023. Ces chiffres traduisent la volonté de la commune de contenir les dépenses en s'adaptant aux ressources de la collectivité.

D'un côté, les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en modifiant le patrimoine de la commune.

## Des comptes correctement tenus et maîtrisés

Grâce aux travaux de rénovation énergétique, à l'extinction de l'éclairage public durant la nuit, et aux efforts des occupants des bâtiments publics, l'enveloppe consacrée à l'énergie prévue en 2023, qui s'élevait à 681 000 €, a pu être ramenée à 459 900 € malgré les augmentations des tarifs!

Les missions du CIAS, réintégrées depuis janvier 2023, ont donné une meilleure visibilité des dépenses et des recettes nous permettant d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement à verser au CCAS, soit une minoration de 88 000€, tout en étant plus proche des besoins réels des administrés.

Tout ce travail minutieux et cette rigueur ont permis, malgré une prudence exprimée en fin d'année 2023, de dégager une enveloppe pour verser aux agents une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

## Quid de l'amende pour la carence en logements sociaux?

Dès 2020, l'amende pour la carence en logements sociaux avait augmenté, car les objectifs n'avaient pas été atteints, soit une pénalité globale de 282 000€

en 2023. En décembre 2023, l'État a décidé de la majorer à 400%, soit un total théorique de 750 000€ par an. Le plafonnement réglementaire la limite à 5% de nos dépenses réelles de fonctionnement, soit environ 420 000€ par an. Un recours a donc été déposé en début d'année, devant le tribunal administratif, pour contester cet arrêté de carence frappant injustement notre commune, en dépit des nombreux projets de construction engagés (Bonfilhon, Sainte- Victoire, plateau des Calieux, Zac de l'Anglon...).

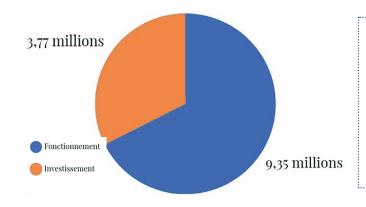
## Un budget transparent et voté à l'unanimité

"Ce n'est pas le hasard si on a voté pour " a déclaré Jean-Claude Methel, conseiller municipal d'opposition en fin de séance. Le budget primitif a en effet pour la première fois été voté à l'unanimité. Une belle reconnaissance pour la municipalité, qui, malgré un budget contraint, poursuit ses projets afin de répondre aux besoins des Saint-Mitréens, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Budget Ville	BP 2023	BP 2024	% évolution
Fonctionnement	9 166 474,00 €	9 355 703,00 €	2,06%
Investissement	5 535 631,69 €	3 775 691,00 €	-31,79%
Total	14 702 105,69 €	13 131 394,00 €	-10,68%

Ces chiffres traduisent la volonté de la commune de contenir les dépenses en s'adaptant aux ressources de la collectivité.

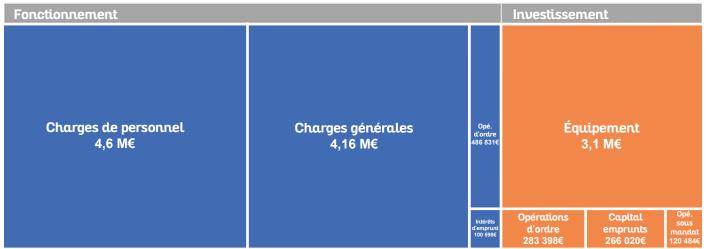
## Comment se décompose le budget communal?



Le budget 2024 s'élève au total à 13,13 millions d'euros, décomposé en deux sections : fonctionnement et investissement. Le fonctionnement est constitué des opérations courantes, l'investissement des opérations non-courantes, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Ces deux sections sont elles-mêmes composées des dépenses et des recettes, qui doivent s'équilibrer. Vous trouverez dans cette page le détail de celles-ci.

Dépenses : 13 131 394€



Recettes: 13 131 394€

Fonctionnement		Investissement			
	Résultat exc 898 764				
Impôts et taxes (dotations de l'État, de la Métropole, taxe foncière, de séjour) 6,6 M€	Dotation et participations diverses 890 532€		Recettes Opération		
	Produits de services (restauration,	Opérations d'ordre 208 398€	financières 784 825€	d'ordre 561 831€	
	vente, spectacles) 609 269€	Autres produits de gestion 160 593€	Solde d'exécution 483 143€	Opérations sous mandat 241 834€	



Revitalisation du cœur de village, enfouissement des réseaux, travaux de voirie... Zoom sur les investissements prévus en 2024.

Cette année, l'enveloppe consacrée à la section investissement s'élève à 3,77 millions d'euros, un montant inférieur à 2023, la commune ayant fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt, dans l'esprit d'une bonne gestion, et de privilégier les investissements déjà subventionnés.

#### Financement des grands projets et poursuite des ambitions municipales

Plusieurs opérations sont programmées pour 2024, avec des projets à long ou court terme (liste non-exhaustive).

## Une qualité des comptes récompensée

Notre service comptabilité a atteint une note de 100% à l'indice de pilotage de la qualité des comptes de la commune, certifié par la trésorerie publique. Bravo à nos agents!

#### Pas de hausse d'impôts

Les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont été reconduits à l'identique des taux de 2021, 2022 et 2023 à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,55 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,25 %



Opération : travaux de voirie rues Mistral, Lézardière, Fabre. Coût : 441 127 €



Opération : études pour l'aménagement de la place Neuve. Coût : 105 200 €



Opération : création de toilettes plage de Massane. Coût : 56 210 €



Opération : études pour la réhabilitation de la ferme du Ranquet.

Coût : 131 500 € (investissement pluriannuel)



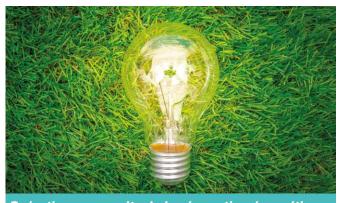
Opération : enfouissement des réseaux électriques. Coût : 230 594 €



Opération : création de ralentisseurs et mise en place de dispositifs de sécurité dans le centre ancien. Coût : 82 560 €



Opération : rénovation des murs et des gradins du gymnase. Coût : 28 500 €



Opération : poursuite de la rénovation énergétique. Coût : 75 000 €



Opération : réaménagement de l'accueil de la mairie pour délivrer des cartes d'identité et passeports. Coût : 35 300 €



Opération : études pour le parc paysager et intergénérationnel de Varage. Coût : 24 240 €

### **ENVIRONNEMENT**



Éco-manifestations, lutte contre la pollution des mégots et les déchets sauvages... la commune s'engage dans une politique environnementale respectueuse et ambitieuse !

La municipalité est engagée dans une démarche environnementale responsable et ambitieuse, et ce depuis le début du mandat. En plus de projets en cours de réalisation ou à venir (cf LSM n°19, ndlr), la commune s'attelle à chercher des partenaires afin d'enclencher tous les leviers nécessaires pour préserver l'environnement.

## Engagement avec des partenaires

La commune a ainsi intégré deux plans d'actions, l'un porté par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, l'autre par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Du côté du Département, le PACTE (Plan d'ACcélération pour la Transition Écologique) permet d'accompagner les communes dans leurs investissements pour six actions prioritaires, ciblées par ladite charte :

- Réduction de notre consommation et développement de notre production d'énergie,
- Réduction de notre consommation d'eau et restauration du cycle de l'eau,
- Rétablissement de la nature en ville et lutte contre les îlots de chaleur,

- Préservation des espaces naturels sensibles, de la biodiversité et des paysages de Provence,
- Encouragement des mobilités douces et des transports à faible émission,
- Restauration du lien homme-nature.

Du côté de la Métropole, la municipalité s'est engagée dans le Plan de mobilisation des communes, en choisissant, parmi sept axes proposés, des actions ciblées : 28 sur 32.

En retour de cette participation, la Métropole s'engage à nous accompagner dans la mise en place des actions, à partager le résultat des études et diagnostics menés à l'échelle du territoire, et à créer et animer un réseau de communes pour échanger.

La municipalité a également adhéré à la charte dite d'éco-manifestation, afin de réduire la production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre des événements organisés sur la commune.

Ces engagements auprès du Département et de la Métropole permettent à la commune d'approfondir et de valoriser ses démarches faites ou à faire en faveur du climat, en s'inscrivant dans une démarche territoriale plus large.



La commune noue un partenariat avec Alcome, un éco-organisme agréé par l'État, dont la mission est de participer à la réduction de la présence de mégots dans les espaces publics.

Concrètement, Alcome aide financièrement les collectivités pour participer au coût de nettoyage des voiries, et accompagne sur le volet sensibilisation, en fournissant des kits.

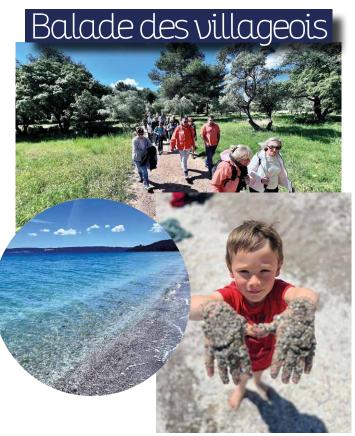
Dès cet été, des cendriers de poche seront ainsi à disposition des habitants, afin de prévenir la pollution des mégots.

Il ne tient qu'à nous de prendre de bonnes habitudes et de ne pas abandonner nos déchets, quels qu'ils soient!

## ÉVÉNEMENTS

## Retour en images

Retour en images sur quelques événements ayant pris place à Saint-Mitre ces dernières semaines (liste non-exhaustive).











Le registre communal des personnes vulnérables est un dispositif géré par le CCAS afin d'assurer le suivi et l'accompagnement des personnes isolées ou fragilisées.

Depuis l'adoption de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune dispose d'un registre communal. Ce document est confidentiel, et destiné à lister les personnes vulnérables.

## Assurer la prise en charge des personnes en cas de risque

La tenue et le suivi de ce registre sont gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de notre commune, et ce registre n'est activé qu'en cas d'alerte liée à un risque tel que le froid, la canicule, une crise sanitaire ou tout autre événement nécessitant une prise en charge spécifique des personnes vulnérables. L'inscription sur ce registre est facultative, et les personnes ont un droit d'accès et de rectifications des données nominatives.

Au travers de ce dispositif, les équipes du CCAS peuvent alors prendre contact avec ces personnes selon les conditions météorologiques, en les appelant régulièrement, et en se déplaçant à domicile si nécessaire pour évaluer les besoins permettant de favoriser le maintien à domicile et accompagner à la mise en place des différentes aides possibles (portage de repas, télé assurance, aide à domicile...).

#### Comment et qui peut s'inscrire?

Peuvent figurer, sur inscription, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile;
- les personnes adultes handicapées (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé);
- Les autres publics vulnérables du fait de leur isolement et non pris en charge par un service particulier (femmes enceintes isolées...).

Vous pouvez également y inscrire vos proches, à condition pour vous d'être spécialement mandaté, par écrit, par la personne concernée par l'inscription.

Le formulaire est à retrouver sur notre site internet (www.saintmitrelesremparts.fr), ou directement au CCAS.

Les inscriptions se font auprès du CCAS : 100 rue Giudicelli – 04 42 06 74 16.

Colis et repas de Noël : plus de choix à faire !



Grâce au travail minutieux réalisé par nos services pour la réalisation de notre budget 2024, nous pouvons proposer à nouveau cette année le colis de Noël ainsi que le repas de fin d'année.

Concernant les modalités pour retirer le colis ou s'inscrire au repas, elles seront communiquées ultérieurement.

À noter que le Département des Bouches-du-Rhône offre également un colis aux seniors, gratuitement, sous condition de ressources, à partir de 60 ans. Il suffit de s'inscrire gratuitement auprès du club seniors ES13 (renseignements par e-mail : agulotta@es13.com).

#### **TRAVAUX**

Projets structurants ou 'petits' travaux, nos services techniques sont constamment à pied d'œuvre, sous l'égide de son nouveau directeur Yann Martinez et de l'adjoint en charge Antoine Bruno.

Retrouvez dans cette page les réalisations, et les projets à venir.



### Mur de soutènement du centre de secours -en cours

Le mur de soutènement, séparant le centre SDIS et le lotissement de la Croix d'Aymard, souffre d'une dégradation importante et d'un risque d'effondrement. Aussi, la commune a immédiatement procédé à une mise en sécurité de l'ouvrage. La commune n'était pas propriétaire du bien, elle sera remboursée par le service compétent.





#### Installation de nids pour les martinets noirs - finalisée

Le Département des Bouches-du-Rhône propose l'installation de nichoirs à martinets dans les collèges et communes volontaires, pour la protection de cet oiseau, espèce en déclin sur notre territoire. 130 nichoirs ont ainsi été fabriqués et confiés aux collectivités volontaires entre 2022 et 2023.

Saint-Mitre-les-Remparts a décidé d'adhérer à la charte en faveur de la protection du martinet noir, et a ainsi installé des nichoirs, dans le clocher de l'Église. Cet engagement implique également le suivi de l'occupation des nichoirs, la sensibilisation aux habitants des enjeux liés au martinet noir, et l'intégration de nichoirs à l'étape de conception de bâtiments de la collectivité.



#### Escalier Bondietti - en cours

L'escalier Bondietti va être rénové! Les travaux ont déjà démarré, pour une fin de chantier attendue le 13 juillet prochain.

En plus d'une sécurisation pour les usagers, l'escalier Bondietti se verra doté de travaux de maçonnerie qualitatifs.



Un aperçu du trompe-l'œil qui sera réalisé sur le transformateur électrique.

#### Rénovation des voies Mistral-Lézardière-Fabre-Turcan - en cours

L'axe de circulation Mistral-Lézardière est en chantier depuis plusieurs années. Après une première phase d'enfouissement des réseaux secs, suivie de la rénovation des canalisations, la dernière étape va enfin débuter avec la réfection de la voirie et son aménagement paysager.

Il y a un an, une réunion de concertation avec les habitants prévoyait un démarrage des travaux fin 2023. Des prix exagérément hauts ont contraint la mairie à déclarer le marché infructueux et à le relancer. Une entreprise a pu être retenue il y a quelques semaines, pour un montant de travaux de 441 127 € incluant non seulement la tranche ferme (Mistral-Lézardière-Fabre), mais aussi la partie optionnelle (Turcan), grâce à l'économie de 100 000€ réalisée par rapport aux premières propositions.

L'installation du chantier a déjà débuté, pour des travaux prévus jusqu'à septembre.

Au-delà de la pose d'enrobés neufs, prenant en compte la gestion des eaux de ruissellement, il est prévu la matérialisation de places de stationnement afin de réguler ce point noir. Ces places seront par ailleurs désimperméabilisées, afin de répondre aux enjeux environnementaux.

Le projet inclut également un réaménagement qualitatif paysager, avec la remise en état et la réinstallation de l'ancre marine par nos services techniques, ainsi que la réalisation d'un trompe l'œil sur le transformateur électrique par une artiste saint-mitréenne.

Ce chantier sur une rue très passante a été pensé en tenant compte des riverains. Il sera donc réalisé en plusieurs tranches, afin de limiter la gêne sur chaque segment.

#### Montant total des travaux :

441 127€, incluant la réalisation de trottoirs et voies de circulation, de places de stationnement, de pose de bordures, caniveaux et avaloirs, de signalisation, d'espaces verts, et de pose de mobilier urbain.

## Préparatifs pour une rentrée scolaire équilibrée



Le recensement qui a eu lieu en janvier dernier nous l'a confirmé : notre commune gagne en population, et devrait atteindre 6500 habitants avec la livraison prochaine de 73 nouveaux logements dans le lotissement Sainte-Victoire.

Parallèlement, les effectifs de nos écoles progressent, et nous ont déjà conduit à ouvrir deux classes supplémentaires ces deux dernières années.

Ces évolutions nous conduisent à ajuster la carte scolaire, afin de mieux répartir les effectifs. L'objectif est de permettre un équilibre harmonieux dans chaque école. Nous veillons aussi à préserver les postes des enseignants titulaires, afin de favoriser la cohérence et la continuité pédagogique au sein des équipes éducatives.

La proximité du lotissement Sainte-Victoire avec le groupe Rostand nous conduit évidemment à choisir de l'y rattacher afin d'y scolariser les enfants des familles qui s'y installeront bientôt. Le retard dans la livraison des logements ne facilite pas la préparation de la rentrée, mais nous sommes attentifs à cet aléa afin de ne pas surcharger les classes.

Nous espérons ainsi que tous les postes pourront être reconduits à la rentrée prochaine, aussi bien à Vaillant qu'à Rostand.

Au côté des familles et des enseignants, les agents municipaux et vos élus se mobilisent pour la réussite éducative de vos enfants.

Un grand merci à eux!

#### La Poste va passer en horaires d'été



Dès le lundi 1<sup>er</sup> juillet, le bureau de poste de Saint-Mitre-les-Remparts passera en horaires d'été:

- Lundi fermé
- Mardi, mercredi, vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 16h
- Jeudi fermé
- Samedi de 9h30 à 12h (fermé un samedi sur deux - fermeture les samedis 6 et 20 juillet, et 3, 17 et 31 août).

Retour des horaires habituels à compter du lundi **2 septembre**.

Durant cette période, les services postaux informent qu'ils restent accessibles à proximité de Saint-Mitre-les-Remparts :

A Martigues-Ferrières, durant cette période, le bureau sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

A Martigues-Jonquières, le bureau sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h en continu.

#### Parlez-vous provençaou?

#### Quelques mots ...

**Pegoulado** : descente aux flambeaux 'Ce soir on organise une pégoulade!'

Mouissalino: mousticailles (moustiques) 'L'été, c'est l'enfer avec toute cette mouissaline.'

**Calourasso**: canicule 'On en peut rien faire, avec cette calourasse!'

Varage: varech 'Avec ce mistral, les plages reçoivent des tonnes de varages.'

**Gabian** : goéland 'Le gabian est à la Provence ce que le goéland est à la Bretagne.'

## Campagne de démoustication et bons gestes



Saint-Mitre-les-Remparts est incluse dans le périmètre de la campagne de démoustication menée par l'organisme public Entente Interdépartementale pour la Démoustication en Méditerranée (EID), qui intervient chaque année.

Concrètement, c'est une lutte contre les larves des moustiques qui se développent dans les eaux stagnantes, sans risque pour le milieu naturel et la santé humaine.

S'il n'est pas possible d'éliminer tous les moustiques, nous pouvons au moins limiter leur multiplication. Pour cela quelques gestes simples sont à appliquer, notamment en éliminant les points où l'eau peut stagner (pots en terre, arrosoirs, jeux d'enfants, bidons, vieux pneus et tous récipients pouvant contenir de l'eau stagnante), en se couvrant avec des vêtements amples de couleur claire, en installant des moustiquaires aux ouvertures des maisons, au-dessus des lits et des berceaux, ou encore en protégeant votre peau avec des répulsifs cutanés adaptés, avec précaution, notamment pour les enfants et les femmes enceintes.

## Les vétérans du FC Saint-Mitre champion de Provence!



La Coupe de Provence Intersport Vétérans à 11 a été remportée par notre FC Saint-Mitre fin mai.

Félicitations au club pour ce succès face à une très belle équipe du Rousset!

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Retrouvez sur cette page un résumé des comptes-rendus des conseils municipaux, avec les délibérations votées et le nombre de votants – pour – contre – abstention. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet : www.saintmitrelesremparts.fr

## 12 avril 2024

Pour Contre Abstention

FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE						
2024-26	Finances - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023	26	26	0	0	
2024-27	Finances - Arrêt du compte administratif 2023 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)	25	25	0	0	
2024-28	Finances - Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2023	26	26	0	0	
2024-29	Finances - Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2024	26	26	0	0	
2024-30	Finances - Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2024   Pas d'augmentation d'impôts	26	26	0	0	
2024-31	Commande publique - Attribution du marché public de travaux MAPA 2024-02 'Aménagement des rues Lézardière, Frédéric Mistral, Francis Turcan, Jean-Henri Fabre, bd de la Fontaine du Loup et voies connexes - Marché relancé suite à infructiosité	26	26	0	0	

URBANISME					
2024-32	Urbanisme - Aménagement - Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif Aide à l'Embellissement des Façades et Paysages de Provence	26	26	0	0
2024-33	Urbanisme - Foncier - Promesse d'acquisition de la parcelle section AE n°53 auprès de la SAFER	26	26	0	0

PERSONNEL COMMUNAL					
2024-34	Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	26	26	0	0



Installation et maintenance d'éclairage public, borne de recharge IRVE, contrôle d'accès

**\(** 04 42 45 33 56

185 rue des Peupliers 13220 CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES

www.lumilec-france.com

Mai 2024 13

## Portrait : bienvenue à notre nouveau chef de centre de secours Fabrice Carboni!

Il a pris la suite d'Antoine Lucchini, connu sous le surnom affectif 'Nanou', le 24 mai dernier : le lieutenant Fabrice Carboni est dorénavant notre nouveau chef du centre d'incendie et de secours de Saint-Mitre-les-Remparts!

Ce papa de trois enfants est très heureux de rejoindre notre centre, qu'il considère comme bien placé, et ses nouvelles attributions de représenter un "beau challenge". Il faut que dire que Fabrice est un 'pompier né', son père l'était, et le devenir était pour lui une évidence : " J'ai toujours voulu faire ce métier, dès que j'ai eu mon bac, je me suis engagé " confie-t-il.

#### Un métier-passion

D'abord **pompier volontaire** à Port-de-Bouc dès 1989, il rejoint un temps la sécurité civile puis passe le concours pour devenir pompier professionnel. Tour à tour sapeur, puis sergent, il décroche son concours de lieutenant en 2017, et officie en tant que chef de bureau à Martigues.

"Ce que j'aime dans ce métier, c'est qu'il n'y a jamais de routine, il y a toujours de la remise en question et on est au service du public, explique-t-il, on fait partie des remparts de la société, c'est un beau métier". Le cinquantenaire est en tout cas " ravi de venir à Saint-Mitre-les-Remparts ", et ajoute " je serai toujours disponible pour la population ". Il recherche d'ailleurs des volontaires pour rejoindre le centre !

Si vous souhaitez le rejoindre, contactez le 04 42 44 01 18.



### **ÉTAT CIVIL**



#### **Naissances**

Mahé Jean-Robert HUMBERT né 1<sup>er</sup> mars 2024 à Martigues

Margo Maria Luigia Béatrice MENORET née le 05 mars 2024 à Martigues

Emy Anna Micol GIACALONE née le 24 avril 2024 à Martigues

Tyam Anthony Satya BERTUGLIA né le 28 mars 2024 à Martigues

Louna Stella Marie OLIVER née le 6 mars 2024 à Martigues



#### Mariages

Ferreol LANDRIN et Laury GRAFFEO mariés le 25 mai 2024

Jérémy TALLE et Mathilde SUET mariés le 1er juin 2024



#### Décès

Jean-Paul ATTENOUX décédé le 20 avril 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Chantal BLANC décédée le 28 avril 2024 à Salon-de-Provence

Roger FORDELLONE décédé le 30 avril 2024 à Marseille

Bruno WOJCIK décédé le 2 mai 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Robert GASTON décédé le 7 mai 2024 à Marseille 9ème

Bluette VERCELLINO décédée le 12 mai 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Armand PERROT décédé le 20 mai 2024 à Martigues

Annette CHAPPE décédée le 21 mai 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Carole DUPLOUY décédée le 29 mai 2024 à Martigues

Danielle FOURGEAUT née SALVADOR décédée le 30 mai 2024 à Marseille 9ème

Antoinette DURAND née GARCIA décédée le 1<sup>er</sup> juin 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts



#### Saint-Mitre en vie

#### Le risque incendie, un enjeu pour tous

L'approche de l'été est l'occasion de rappeler combien le risque incendie élevé nous concerne tous, accompagné d'interdictions et d'obligations.

Pour rappel, il est interdit de brûler des végétaux dans son jardin, quelle que soit la période de l'année. Nos déchets verts peuvent en effet être collectés ou transportés en déchetteries. Audelà du risque incendie, le brûlage non maîtrisé libère de grandes quantités de CO2 et peut incommoder le voisinage. Exceptionnellement, le brûlage est néanmoins possible en zone agricole ou naturelle avant le 1er juin ou après le 30 septembre mais uniquement pour éliminer les produits des opérations de débroussaillement, dans des conditions strictes.

En zone urbaine, tous les terrains (même non bâtis) doivent être débroussaillés. Hors zone urbaine, l'obligation légale de débroussaillement incombe au propriétaire ou à l'occupant des bâtis à protéger, sur une distance de 50 mètres. En cas d'incendie, les assurances vérifieront si cette obligation a été remplie avant d'envisager l'indemnisation du sinistre.

Commune et métropole se partagent l'entretien des points d'eau incendie et des chemins forestiers et DFCI dans nos massifs. Un grand merci enfin aux bénévoles de notre Comité Communal Feu de Forêts, et aux pompiers volontaires et professionnels de notre caserne.

La vigilance est l'affaire de tous!

#### Vincent Goyet

#### Les Saint-Mitréens avant tout

## Tribune non parvenue

NDLR: Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.

Mai 2024 15

# L'agenda

## JUIN

## > SAMEDI 8 JUIN LES CH'TIS A SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Soirée

Plage de Massane I 19h

Réservations:

https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-saint-mitre-les-remparts/evenements/soiree-ch-ti-2024

## > MERCREDI 12 JUIN CONCERT DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE > LUNDI 24 JUIN

Théâtre de la Manare I 18h30

## > SAMEDI 15 JUIN GALA DE FIN D'ANNÉE OTM COMPANY

Théâtre de la Manare I 14h et 20h

## > SAMEDI 15 JUIN MARCHÉ NOCTURNE DE L'ASSOCIATION VIE ET COMMERCES

Parvis de l'école Vaillant I 17h30 à 23h

## > DIMANCHE 16 JUIN MANON DES SOURCES

Balade théâtrale Saint-Blaise I 18h Complet

#### > DU 17 AU 20 JUIN RÉUNION DE QUARTIERS À 18h30

17/06 : Plateau Villageois, salle du Conseil Municipal 18/06 : Varage Massane, salle polyvalente de Varage

19/06 : ZAC des étangs, salle de la Source 20/06 : Les écarts, salle du Conseil Municipal

#### > LUNDI 17 JUIN DON DU SANG

Théâtre de la Manare I 15h à 19h

#### > VENDREDI 21 JUIN GALA FIT'DANCE

Gymnase René Jauras I 21h

#### > VENDREDI 21 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE

Centre village I A partir de 19h Infos au 04 42 49 04 62

#### > SAMEDI 22 JUIN GALA DE TWIRLING

Gymnase René Jauras I 12h

#### > DIMANCHE 23 JUIN GALA DE KARATÉ

Gymnase René Jauras I 10h30

#### > LUNDI 24 JUIN FÊTE DE LA SAINT-JEAN

Chapelle Saint-Michel I A partir de 19h

#### > MARDI 25 JUIN SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

« Les enfants de Vaillant » Cour de l'école Vaillant I 18h Infos au 04 42 49 04 62

#### > SAMEDI 29 JUIN VIDE-GRENIERS

Organisé par le Foot Club de Saint-Mitre-les-Remparts Stade I 8h à 16h

## **JUILLET**

#### > SAMEDI 6 JUILLET SOIRÉE BLANCHE

Plage de Massane I 20h Infos au 04 42 49 04 62

## > SAMEDI 6 JUILLET GALA DE FIN D'ANNÉE AS PERFORMANCE

Théâtre de la Manare I 20h

#### > SAMEDI 13 JUILLET FÊTE NATIONALE

Plage de Massane I 20h Infos au 04 42 49 04 62

#### L'AGENDA COMPLET

de toutes les manifestations est sur www.saintmitrelesremparts.fr